



Commission Administrative Paritaire des Assistants Ingénieurs Séance du 27 juin 2018

1. Approbation du procès-verbal de la C.A.P. du 8 novembre 2017

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

2 Examen d'une demande de révision de compte-rendu d'entretien professionnel.

Lors de son entretien professionnel un collègue a reçu un avis favorable pour la promotion de corps. Il demande fort justement une requalification en avis très favorable.

Après une assez longue discussion, l'administration n'a pas voulu changer cette appréciation, la trouvant conforme à l'ensemble des appréciations de l'entretien. Elle s'assurera néanmoins que ce chef de service ne nivelle pas, par le bas, l'appréciation de son personnel.

Pour nous, certains chefs de service ne méritent pas leur personnel. Dans le cadre de la pénurie d'emploi que nous connaissons, les collègues ont tout intérêt à changer de service et faire reconnaître à leur juste valeur leur investissement personnel.

3. Questions diverses

La question du devenir du corps est la question récurrente. En quatre an, nous sommes passés de 54 à 24 personnes avec environ 1/3 de départ en retraite et 2/3 qui ont intégré le corps des IE.

Nous avons demandé l'application de la loi Léonetti sur la fin de vie car cette lente agonie du corps devient de plus en plus insupportable.

Eh bien cela va continuer, 5 à 8 AI devraient intégrer au choix le corps des IE en fin d'année, et ainsi de suite au fur et à mesure des recrutements par concours dans le corps des IE. A un moment donné, le chiffre de 15 AI a été annoncé, le ministère de la culture demandera à la fonction publique la résorption du corps par concours spécifiques. Comme le corps des AI est maintenant lié à celui des TR, rien n'est joué...

Courage donc !

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Emmanuel Georges

Emmanuel.georges@culture.gouv.fr

12, rue de Louvois 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 ☎ 01.40.15.51.77.

Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr Intranet : cgt.culture.fr / Internet : www.cgtculture.fr.st